

« Val au Centre » La Newsletter des RP CFDT de Mai 2026



Intérim, postes, CDD d'été et alternants

L'intérim de **Fred François** est effectué par **Franck Demeaux** pendant la mission du Chef de centre à Montpellier du 4 mai - 30 juin. Adeline Guérard réalise l'intérim de Franck Demeaux, adjoint au chef de centre.

Le poste de journaliste rédacteur à Tours est redéployé à Orléans avec une dominante web. Le poste sera publié en septembre.

Un CDD d'été JRI nous rejoindra du 15 juillet au 15 septembre.

Trois alternants devraient arriver à la rentrée 2026 : une opératrice de prise de vue pour 16 mois. Une alternante au service communication pour 12 mois. Un journaliste web pour 24 mois.

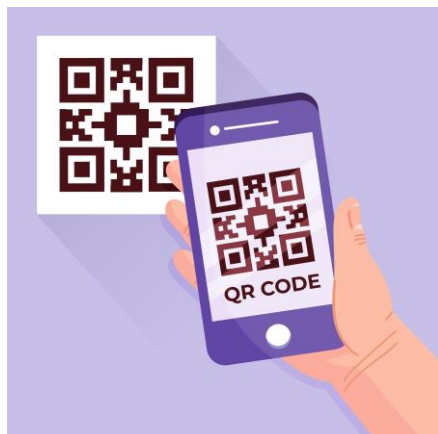


Des bornes électriques bientôt à la station d'Orléans

Des bornes électriques à Orléans pour recharger nos véhicules professionnels... Et oui ! Ça arrive. Le site d'Orléans a été choisi pour être pilote en la matière. **Cinq belles bornes électriques Total Energie seront installées dans le garage...** Mais, pas de calendrier à ce jour. Et pour le financement ? Comme le projet est celui de la Direction

immobilière du réseau, il sera **100% financé par Paris**, rien ne viendra du budget Centre-Val de Loire. 5 véhicules électriques arriveront donc à Orléans dans la foulée. Seul hic, les salariés ne pourront pas recharger leur véhicule personnel sur ces bornes.

Info en bref



Escape game : trouve le QR code dans la station

De nouveaux QR Code sont apparus un peu partout dans la station d'Orléans. A défaut de vous mener à résoudre une énigme, ils sont là pour que le service IMG puisse régler VOS problèmes. Manque de savon dans les toilettes, problèmes d'accès sur le site, matériel professionnel défaillant ou présentant un problème ou encore, voitures abimées... scannez et ouvrez un ticket qui arrivera directement dans les tablettes du service IMG.

ICI ou LÀ : les nouveaux logos poussent partout

La station d'Orléans a déjà changé de logo, bientôt sur vos voitures ! ICI pousse un peu partout dans vos emprises... Normal, ça y est on a changé de logo... sans tambours, ni trompettes, le plus discrètement possible. Première étape avec les bonnettes ICI juste le temps de couvrir les municipales. Et désormais, sur les fenêtres ou portes de vos bâtiments, enfin sur les voitures de reportage. Et pour ne pas nous confondre avec la radio : on aura droit non seulement à ICI Centre-Val de Loire mais aussi au logo France.tv. Quand même, on va éviter la confusion sur le terrain !



Halte aux virus avec masques et lingettes

Des masques sont disponibles à l'accueil de la station à Orléans et dans les BEX. **Les élus souhaitent que des lingettes soient disponibles pour les postes partagés comme au montage, les scripts, en régie et dans le hub.** Et d'autant plus en période de circulation des virus (épidémie de gastro, de grippe ou juste du rhume saisonnier) **La direction s'est engagée à réaliser une campagne de communication auprès des salariés à l'automne ou au début de l'hiver pour rappeler le port du masque quand un salarié est malade.** Le port du masque n'est plus obligatoire, mais il relève du civisme et de la protection des collègues, qui peuvent être à risques !

Rentrée 2026 : Bilan 7 ICI, Pages étés, pages festival ?



- **Un Bilan de « 7 ICI »** va être réalisé par la rédaction en collaboration avec le Directeur des Antennes et contenus. Il y a urgence à attendre ...l'installation du nouveau DAC au 1er juin. **Un bilan pour savoir aussi si le personnel travaillant à sa fabrication sera reconduit sur cette mission.** Le personnel dépendant de l'Antenne fabrique une émission d'information avec une gouvernance à deux têtes... Ce qui a eu des

conséquences concrètes sur les conditions de travail de ces salariés l'année précédente. Une situation que les RP ne souhaitent pas voir reproduite. Pour le rédacteur en chef, « 7 ICI » fonctionne bien, elle devrait être reconduite avec de possibles évolutions ».

- **Un été sans page été**, sans pages festivals non plus. **Seul un 14/24h est prévu chaque samedi soir pour couvrir les festivals de juillet à août. 48 épisodes d'« Ici en France » (4'30) sont en production par l'ensemble des antennes du réseau.** Centre-Val de Loire va produire deux « Ici en France » avec les thématiques suivante : « Les lignes d'ICI - La ligne du Blanc-Argent » et « Ma maison est ICI » sur un couple de propriétaires canadiens d'un château dans Berry. Le but est de diffuser dans les JT du réseau ces modules de 4'30 à 6 minutes pendant l'été.



Bascule vers ICI.FR à la rentrée de septembre

Une réunion d'information sur le numérique a été organisée **le 4 mai** par le rédacteur en chef et la RCA web. Pour annoncer la bascule vers le site commun. Si Radio France a déjà modifié son URL pour ICI.fr, le

réseau France 3 **devrait basculer au 15 septembre 2026, à la rentrée donc demain.** Il va falloir former les salariés à la pratique du back-office ATLAS... et surtout comment la coordination va-t-elle être assurée ? Par qui ? Nous avons 3 stations de France Bleu pour une antenne de France 3. Comment assurer ce calendrier quand autant de questions se posent ? Le « wishfull thinking » fonctionne à toute berzingue à la Direction du réseau... la réalité est souvent tout autre ?



FICHE PRATIQUE Le temps de repos quotidien

Que dit le code du travail (Article L3131-1)

Tout salarié bénéficie d'un repos quotidien d'une durée minimale **de onze heures** consécutives, sauf dans les cas prévus aux articles L. 3131-2 (Une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement) et L. 3131-3 (à défaut d'accord, en cas de surcroît exceptionnel d'activité, il peut être dérogé à la durée minimale de repos quotidien dans des conditions définies par décret) ou en cas d'urgence, dans des conditions déterminées par décret.

Que dit notre accord collectif :

Les salariés bénéficient d'un repos quotidien entre **deux journées de travail d'au moins 11 heures consécutives**. En conséquence, l'amplitude horaire maximale de la journée de travail ne peut dépasser 13 heures.

À titre **exceptionnel**, ce repos quotidien peut être **ramené à 9 heures** dans les cas suivants et ce dans la limite de deux fois par semaine :

- Travail lié à la sécurité du personnel et des installations ;
- Travail lié aux exigences de l'actualité, de la continuité des programmes ou de l'antenne, ou de la continuité d'un tournage ou d'un enregistrement nécessitant l'utilisation du même dispositif technique en place ;
- Travail lié à un événement imprévu à caractère de force majeure ;
- Nécessité de maintenir le même personnel sur une production en raison de l'obligation de continuité de celle-ci.

En cas de réduction de la durée du repos quotidien de 11 heures consécutives, le salarié bénéficie d'une période équivalente de repos, correspondant à la durée de réduction de celui-ci, qui lui est attribuée au jour demandé dès sa demande.

Pour les journalistes au forfait jour

Les journalistes bénéficient d'un repos quotidien entre deux journées de travail d'au moins 11 heures consécutives. En conséquence, l'amplitude horaire maximale de la journée de travail ne peut dépasser 13 heures.

L amplitude journalière de travail correspond au nombre d heures séparant le début de la journée de travail de son achèvement. Elle inclut donc les interruptions de travail.



Numéros utiles

Médecines du travail

SITES	Nom du médecin	Numéro de téléphone
Orléans	Dr BENAFLA	02 38 25 02 93
Tours	Dr PIATTE	02 47 37 66 76
Blois		02 54 52 41 41
Bourges	Dr ABDELQODDOUS	02 48 23 22 40
Chartres	Dr GUTERMAN	02 37 25 16 00
Montargis	Dr LAROUERE	02 38 71 89 00
Châteauroux	Dr MEGY-MICHOUX	02 54 29 42 10

Psychologue du travail via QualiSocial

Ligne d'écoute 24h/24 et 7j/7 : 0 805 384 772 (salariés)
0 805 388 006 (managers, RH, représentants du personnel)



Assistante sociale via SocialDirect

Par téléphone : 0 805 035 433
Sur le site : francetv.socialdirect.fr - code : FVT23
Par mail : support.beneficiaire@socialdirect.fr



Votre Déléguée Syndicale : Juliette Roché